

LA MOBILITÉ AU CŒUR DU QUARTIER DE L'ÉTANG

COMMENT SE DÉPLACER DANS LE QUARTIER DE
L'ÉTANG ? À VÉLO, EN TRANSPORTS PUBLICS, À
PIED OU EN VOITURE LES POSSIBILITÉS
NE MANQUENT PAS!

PLUS D'INFORMATIONS SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

Rue du Village 9, 1214 Vernier
Tél. 022 306 07 40
E-mail : sam@vernier.ch

Du lundi au jeudi
De 9h à 12h et de 14h à 16h

À VÉLO

Les cyclistes verniolans ont accès à différentes **subventions communales** pour l'achat de vélos traditionnels ou de vélos à assistance électrique.

La commune subventionne aussi l'achat d'un abonnement au système *VéloPartage*, le vélo en libre-service genevois. Découvrez l'emplacement des stations et réservez votre vélo en téléchargeant l'application Donkey Republic : www.donkey.bike

Plus d'informations sur :
www.vernier.ch/subventionsmobilite

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville de Vernier a élaboré une carte des itinéraires cyclables conseillés sur son territoire communal.

Découvrez la carte vélo de la commune en vous rendant sur ce site : www.vernier.ch/cartevelo

Attention, cette dernière sera mise à jour prochainement.

EN VÉLO-CARGO

Visualisez quels sont les lieux où louer un vélo-cargo sur carvelo2go.ch ou téléchargez l'application dédiée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2020, le Canton de Genève propose des subventions à l'achat de vélocargo.

Plus d'informations sur :
www.vernier.ch/subventionsmobilite

À PIED

La commune de Vernier dispose d'un **Plan directeur des chemins pour piétons**. Ce document indique les chemins existants et le tracé de ceux dont la création paraît souhaitable.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une **voie verte d'agglomération** de 22km verra le jour entre Saint-Genis et la gare d'Annemasse, en passant par le cœur du Quartier de l'Étang (mise en service prévue entre 2025 et 2026).

Plus d'informations sur :

www.vernier.ch/fr/mobilite/pietons

En parallèle, la Ville de Vernier a développé un parcours piéton d'environ 10 kilomètres reliant les parcs de la commune et les rives du Rhône dans un paysage urbain, semi-urbain et naturel. Découvrez les itinéraires communaux en consultant le plan de Vernier: www.vernier.ch/planpieton

Attention, ce dernier sera mis à jour prochainement.

EN TRANSPORTS PUBLICS

L'ensemble du quartier est à moins de 300 mètres d'un arrêt de transport public :

- ▶ Avanchets / Balexert: trams 14 et 18
- ▶ De-Sauvage: bus 6, 19, 23, 28
- ▶ Étang-Casa Bamba: bus 28 (mise en service en 2022) et 23 (mise en service en 2024)
- ▶ Étang-Place: bus 28 (mise en service en 2022) et 23 (mise en service en 2024)

Plus d'infos sur les horaires et la desserte :

www.tpg.ch

Dans le cadre de son Fonds communal pour la mobilité, la Ville de Vernier propose des **offres promotionnelles à l'achat d'abonnement UNIRESO** annuel junior ou senior «Tout Genève» ou d'un abonnement junior ou senior «Léman Pass» incluant la zone 10 «Tout Genève».

Plus d'informations sur :

www.vernier.ch/fr/mobilite/subventionsmobilite

La commune dispose de **20 cartes journalières CFF** pour les résidents de Vernier. Elles sont disponibles au service guichet prestations et peuvent être commandées en ligne.

Plus d'informations sur :

www.vernier.ch/fr/mobilite/transportscommun

LE SAVIEZ-VOUS ?

La **ligne 28** desservira le cœur du quartier dès 2022, et sa cadence sera de 10 minutes aux heures de pointe. L'itinéraire de la **ligne 23** sera revu dès 2024 et transitera par le quartier de l'Étang.

EN VOITURE

Lorsque l'offre de transports publics et les modes doux ne permettent pas de répondre efficacement aux besoins, il reste la possibilité d'utiliser un **véhicule d'autopartage**.

Plus d'infos sur la localisation et la réservation des véhicules : www.mobility.ch

STATIONNEMENT

L'ensemble de l'offre en stationnement pour les habitants et les visiteurs est reportée en souterrain.

Les **visiteurs** ont la possibilité de stationner dans les parkings de l'îlot F (environ 100 places, disponibles dès juillet 2021) et de l'îlot A (environ 175 disponibles dès 2023). Les 20 premières minutes sont gratuites.

Le quartier est aussi équipé de plusieurs **bornes de recharge publiques** pour les véhicules électriques dans les parkings de l'îlot A (10 bornes) et de l'îlot F (6 bornes).

Ces informations sont susceptibles d'évoluer.